

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 15 JUIN 2017

Présents : Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude CROS (pouvoir à M. LAINÉ), Carine CHEYNET (pouvoir à M. PERRET), Julie LABRY (pouvoir à Mme MARTINEZ-DUPUIS), Daniel PRUNIER (pouvoir à M. LOUBET)

Excusés : Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD Sylvain SECONDY

1-A l'unanimité, M. Roger PERRET est désigné correspondant de la commune de La Boissière dans le cadre du partenariat avec le pays Cœur d'Hérault pour le plan climat énergie territorial.

2-A l'unanimité, décision de lancer une consultation pour les travaux d'amélioration acoustique des locaux accueillant le restaurant scolaire.

3-A l'unanimité, approbation du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le bureau d'études SERI dans le cadre des travaux de voirie 2017.

4-A l'unanimité, décision de donner mandat au conseil départemental pour percevoir pour le compte de la commune la subvention attribuée par l'Agence de l'eau pour les travaux de renforcement AEP de la route de Montarnaud, le conseil départemental reversera cette subvention à la commune.

5-A l'unanimité, approbation de la décision modificative du budget communal 2017 comme suit afin de prendre en compte la participation versée à l'association les Nuits couleurs pour le festival 2017 :

Dépenses de fonctionnement

011-charges à caractère général : - 1000 €

65-autres charges de gestion courante : + 1000 €

6-A l'unanimité, décision de compléter le contrat d'assurance responsabilité civile de la commune par une garantie "biens des préposés".

7-A l'unanimité, approbation du projet de convention d'assistance juridique à intervenir avec le cabinet CGCB.

8-M. L'adjoint au Maire rend compte au conseil de la décision de M. le Maire de ne pas préempter, suite à l'avis de la commission aménagement du territoire, les parcelles C 325 (DIA 17-2076) et E 522 (DIA 17-2588).

9-Questions diverses

Vu pour être affiché le 23 juin 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 23 juin 2017,
LE MAIRE

Jean-Claude CROS

